



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

JUIN 2007

Le mot du Maire

Suite à l'orage du vendredi 25 mai au soir, je tiens à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui sont venues, et pour certaines dès la première heure, apporter leur soutien aux sinistrés. Ces remerciements s'adressent à tous les bénévoles, aussi bien les voisins plus ou moins proches, qu'aux personnes qui nous ont rejoint samedi et dimanche, depuis les villages environnants, ou quelque fois très éloignés. Certains sont venus avec pelle, balais et bottes ; d'autres ont proposé d'accueillir des sinistrés dans leur maison, nous aidant dans les deux cas à parer à l'urgence.

Ma gratitude s'adresse également aux agriculteurs qui pendant plusieurs jours sont intervenus avec leur matériel pour aider à dégager routes, chemins ou gravats.

La solidarité n'est pas un vain mot à Rébenacq, elle a été mise en avant par les médias et reconnue par les responsables politiques. Des communes de notre zone géographique ont proposé leur aide. Nous savons que nous pouvons compter sur l'aide du Conseil Régional, du Conseil général, et de l'Etat, nous remercions également les services techniques et responsables de ces instances qui nous ont aidés au niveau de la cellule de crise. Notre village n'aurait pu reprendre sa vie normale sans le dévouement des pompiers. Et je ne saurais oublier non plus les employés communaux, les organismes caritatifs qui ont été présents sur le terrain avec efficacité, ni les commerces ou producteurs des alentours qui ont apporté des dons de solidarité en nature.

Beaucoup de problèmes subsistent, mais grâce au courage et à la ténacité des sinistrés, nous allons essayer d'y remédier pour le bien-être de notre Collectivité. En particulier, je demande à toutes les personnes qui sont encore en difficulté de prendre contact avec Denise Barbet ou moi-même, pour étudier au cas par cas les solutions à apporter au niveau du Comité d'Aide Sociale de la commune.

A vous tous, un grand merci.

Alain SANZ

Un repas de la solidarité

Les personnes sinistrées souhaitent remercier les bénévoles qui sont venus les aider à nettoyer leurs maisons. Le Conseil Municipal s'associe et soutient cette initiative, et propose un repas de solidarité qui aura lieu le :

Dimanche 29 Juillet vers 12 h 30 Salle Palisses

Sont invitées toutes les personnes qui ont apporté leur aide, ainsi bien sûr que les personnes victimes des intempéries.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Intempéries (suite)

Réuni en urgence dès dimanche 27 mai, le Conseil Municipal a fait établir des devis pour réparer voiries et ouvrages endommagés par l'orage. Le montant des travaux s'établit à 95 000 €, soit en gros 3 fois le montant réalisé habituellement dans une année.

Le Conseil du 1^{er} Juin a mandaté le Maire pour toutes demandes de subventions exceptionnelles relatives à ces intempéries.

Cette somme n'inclut pas la remise en état du lit du Nééz. Celui-ci dépend en effet d'un organisme intercommunal, le Syndicat du Nééz, que nous avons alerté de l'urgence de la situation sur certains points névralgiques, certains bras étant obstrués.

Le classement de notre commune en zone « catastrophe naturelle » sera traité en commission interministérielle le 21 juin.

Participation pour Voirie et Réseaux ("P.V.R.")

La PVR est une taxe dont le principe a été institué par délibération en date du 11 janvier 2002. Une délibération spécifique doit être prise au cas par cas dans le cadre de l'aménagement de chaque voie. Le Conseil du 1^{er} juin 2007 s'est penché sur la zone desservie par le chemin Houn de Las Bignes, compris entre l'école et le CD 936 (route de Nay).

En effet, des demandes de certificat d'urbanisme sont en cours d'instruction pour 4 maisons de ce quartier. L'implantation de ces futures constructions nécessite l'élargissement et l'aménagement de la voie, l'installation de l'éclairage public, ainsi que l'extension des réseaux d'électricité et d'eaux pluviales.

La taxe instaurée est payée par les nouveaux propriétaires et soulage la commune d'une part des frais d'aménagement. Cette décision permet en outre l'urbanisation de cette zone si les propriétaires fonciers le souhaitent.

Elections 2^e tour à l'Ecole.

Compte tenu de la fête du village, le bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections sera installé à l'école. Horaire : de 8 h à 18 h en continu. Dépouillement public à 18 h.

SOS MUCOVISCIDOSE

La mucoviscidose est une maladie génétique grave, aujourd'hui encore incurable, mais non contagieuse. Elle se traduit par des troubles respiratoires (l'excès de mucus encombre les bronches et les alvéoles pulmonaires) et digestifs (mauvaise digestion des aliments surtout les graisses).

Depuis 1988, l'association SOS Mucoviscidose a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des malades atteints. Pour cela, elle leur apporte une aide morale, ainsi qu'à leur famille (7 jours sur 7, 24 h sur 24, au 01 64 63 15 04). Une assistante sociale assure une permanence tous les mercredis de 15 h à 17 h 30 au siège de l'association. Pour les adhérents malades, SOS Mucoviscidose prend en charge le forfait journalier et les vitamines les plus courantes non remboursées par la Sécurité Sociale, propose un coup de pouce au sport et une aide aux vacances, prend en charge la mutuelle pour les adultes atteints non imposables, etc.

SOS Mucoviscidose a besoin de vous ; elle est autorisée à recevoir des dons et legs déductibles, dans le cadre des dispositions légales. Vous pouvez aussi l'aider en devenant bénévole ou correspondant local.

Pour tous renseignements :

SOS Mucoviscidose, ZAC de la Bonne Rencontre, 2 voie Gallo-Romaine,
BP 60018, Quincy-Voisins, 77352 Meaux-Cédex
Tél : 01 64 63 15 04, Fax : 01 60 04 41 86
Mail : sosmuco@wanadoo.fr
Site : www.sosmucoviscidose.asso.fr
Banque Postale Paris 272911.Y.020

OBJETS TROUVES

- 1 trousseau de clés
- 1 ballon sauteur
- 2 parapluies
- 1 K-Way
- 1 Parka enfant
- 1 Parka adulte
- 1 gilet femme



SUR L'AGENDA

15 – 16 – 17 Juin : Fêtes du Village, dont repas le vendredi 15 (inscription)

19 Juin : Réunion à la Mairie pour préparer les activités jeunes de l'été.

23 Juin : Soirée Ecole à la Salle Palisses, Spectacle à 19 h, Repas à 20 h (inscription)

23 – 24 Juin : Exposition Peinture à la Mairie, Vernissage le 23 à 18 h.